

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC

M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU

M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**108-2005**

**Conférence sanitaire territoriale Montpellier Lodève Le Vigan**

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que dans le cadre de l'élaboration des Schémas Régionaux d'Orientation Sanitaires 3<sup>ème</sup> génération, l'agence régionale d'hospitalisation (ARH) demande de désigner des représentants au niveau du Pays cœur d'Hérault pour siéger à la conférence sanitaire territoriale Montpellier Lodève Le Vigan. Cette conférence est chargée de définir le maillage en établissements sanitaires du territoire.

Le Président ajoute que le conseil d'administration du Pays le 26 octobre 2005 a convenu que chaque Communauté de communes désigne des représentants en plus de l'association du Pays afin de faire remonter ses candidatures auprès de l'ARH.

**Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de désigner Charles MANEIRO comme délégué titulaire et Raphaël ASENSI comme délégué suppléant pour siéger à la conférence sanitaire territoriale « Montpellier Lodève Le Vigan ».

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET